



**Arrêté permanent n° 2026-05
Portant délégation de fonctions
et de signature attribuées à
Mme Françoise ROUX, 4^{ème} Adjoint**

Département D'INDRE ET LOIRE
Canton de LANGEAIS
MAIRIE DE CHOUZÉ-sur-LOIRE

Le Maire de la Commune de CHOUZE-sur-LOIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18 qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 fixant à cinq le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Madame Françoise ROUX en qualité de 4^{ème} Adjoint,

Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement de l'administration communale, et la continuité du service public, il convient de donner délégation de fonctions et de signature à Madame Françoise ROUX, 4^{ème} adjoint,

ARRETE

Article 1 : Délégation de fonctions

Délégation est donnée à **Madame Françoise ROUX, 4^{ème} adjoint**, dans les domaines suivants :

- **Urbanisme** : suivi des autorisations d'urbanisme ;
- **Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUiH)** : révision, suivi et mise en œuvre ;
- **Aménagement du territoire** : suivi des zones à urbaniser et opérations d'aménagement ;
- **Accessibilité** : mise en conformité et suivi des politiques d'accessibilité des établissements recevant du public et de l'espace public ;
- **Cadre de vie** : qualité de vie, environnement urbain ;
- **Cimetière** : gestion administrative et technique du cimetière communal ;
- **Développement économique** : suivi des actions communales en matière d'attractivité et de dynamisation économique locale ;
- **Foncier** : suivi des procédures d'acquisition et de cession de terrains.

Article 2 : Délégation de signature

Dans le cadre de ses attributions définis à l'article 1, **Madame Françoise ROUX** reçoit délégation pour signer :

- Les courriers, actes administratifs et documents relatifs aux domaines précités ;

Transmis en Préfecture le	30/03/2026
Reçu en Préfecture le	30/03/2026
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-20260324-2026-05-AI	
Publication électronique le	31/03/2026

- Les bons de commande et actes d'exécution budgétaire afférents auxdits domaines, **dans la limite de 3 000 euros HT par acte**, à l'exclusion des marchés publics formalisés et des décisions d'engagement stratégique, et dans le respect :
 - Des crédits inscrits au budget,
 - Du code de la commande publique,
 - Des procédures internes de la collectivité.

Article 3 : Modalités de signature

La signature de Madame Françoise ROUX devra être précédée de la mention suivante « Pour le Maire, et par délégation ».

Article 4 : Conditions d'exercice

La présente délégation est consentie sous ma responsabilité et ma surveillance, et est révocable à tout moment. Madame Françoise ROUX rend compte sans délai au Maire des décisions prises et actes signés dans le cadre de la présente délégation.

Article 5 : Entrée en vigueur

Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et de sa notification à l'intéressée.

Article 6 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie dématérialisée par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>.

Article 7 : Exécution et publicité

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Sous-Préfète de Chinon, publié et notifié à l'intéressée et ampliation transmise au comptable de la collectivité.

Fait à CHOUZE-SUR-LOIRE, le 24 mars 2026

Le Maire,
Gilles THIBAUT



Notifié le : 24 mars 2026

Transmis en Préfecture le	30/03/2026
Reçu en Préfecture le	30/03/2026
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-20260324-2026-05-AI	
Publication électronique le	31/03/2026